

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2013**

Le conseil municipal dûment convoqué en réunion extraordinaire s'est réuni le 13 décembre 2013 à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, MAZAL Chantal, Patricia CARON, GALLAND Raymond, FRAGNIER Jacques, PINET Franck, GRAND Gérard, FORTINEAU Vincent, GUILBAUD Monique, LABERGERE Marcel, ABIAN Vincent, BONESME Christiane

Absent excusé : PINET Franck

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal reçoit Monsieur PINARDON, intéressé par la reprise de la boulangerie. Celui-ci a pris contact depuis plusieurs semaines et a déjà été reçu par le maire et un adjoint. Il a transmis son CV, copie de son CAP de boulanger et le prévisionnel établi par un comptable. Il présente au conseil son parcours professionnel et son projet de reprise d'activité.

**Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2014**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2014, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013.

**Révision des tarifs communaux** : pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2014

- Camping : le conseil municipal adopte une augmentation moyenne de 6 % sur les tarifs de redevance campeur et branchement électrique pour le camping et maintient les prix de location pour les mobiles homes à la semaine, mais modifie les tarifs de nuitées.
- Cimetière : les prix de vente au m<sup>2</sup> pour une concession au cimetière et la case au columbarium restent inchangés.
- Cantine : le conseil municipal adopte une augmentation de 2 % pour le repas cantine, qui passera à 3.15 €
- Garderie : Gratuité pour l'année scolaire 2013/2014
- Tennis : l'utilisation du court de tennis reste gratuite
- Salle polyvalente : Les tarifs en vigueur depuis 2010 sont augmentés 6 % en moyenne.
- Vaisselle cassée pour la salle polyvalente : il est décidé le maintien des tarifs en vigueur.

(Voir tarif en annexe)

**Indemnité allouée au Percepteur** :

Le conseil municipal considérant que les missions de conseils et d'assistance en matière budgétaire et comptable rendues auprès de la commune entrent dans le cadre des fonctions du receveur décide de ne pas verser l'indemnité de conseil au Percepteur.

**Contrat assurance du personnel** :

Pour l'assurance incapacité de travail-maternité du personnel communal relevant du régime spécial CNRACL, un nouveau contrat d'un an sera souscrit à la CNP

**Rapport SDEC**

Ce rapport met en évidence les travaux réalisés sur le département par le SDEC, leurs montants, l'évolution de la gestion financière du syndicat ainsi que les perspectives pour 2014.

**Renouvellement bail du bureau de Poste** :

Le conseil municipal accepte le renouvellement du bail du bureau de poste à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée de 9 ans.

### **Boulangerie :**

Le conseil municipal après avoir reçu Monsieur PINARDON Pascal estime :

- Que le projet de reprise est réaliste par : d'une part le montant estimé du chiffre d'affaires qui tient compte de la baisse d'activité liée à la reprise de certaines tournées par d'autres boulangers, d'autre par la limitation des emplois à 2 personnes (le boulanger et la vendeuse)
- Que Monsieur PINARDON paraît sérieux, réfléchi et conscient de la situation,
- Que son parcours professionnel (8 ans de travail continu en boulangerie depuis la préparation de son CAP) est un élément positif.

Il donne un avis favorable au projet de reprise.

### **Demande de subvention travaux la Chapelle des Forges et la Chapelle de Chambonnet :**

Le maire rappelle qu'une demande de subvention a été présentée au Conseil Général de la Creuse à hauteur de 25 %, après étude du dossier le conseil général ne subventionne ces travaux qu'à hauteur de 15 %. Le conseil municipal accepte de modifier la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2013.

### **Demande de subvention :**

Le conseil municipal accorde une subvention de 300 € au comité des fêtes de la Bussière.

### **Rythmes scolaires :**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'organisation des activités péri-scolaires en liaison avec la Communauté de Communes du Pays Dunois. Un comité de pilotage a été constitué qui s'est réuni une première fois.

Un projet éducatif a été élaboré par l'ALSH qui comprendrait des activités sportives, culturelles, citoyennes... Deux animateurs seraient recrutés par la Communauté de Communes en plus de ceux qui sont en fonction. Ils interviendraient dans les classes par séquences de 1 h 30 tous les deux jours et par périodes de 6 à 7 semaines sur un même type d'activité.

Une dérogation est demandée pour d'une part fixer à 1 h 30 tous les 2 jours la durée des activités péri-scolaires (au lieu de 45 minutes tous les jours), d'autre part pour réduire à 1 h 15 la pause méridienne de manière à permettre le départ des enfants à 16 h 15 le soir comme actuellement.

Ce n'est que lorsqu'on connaîtra la répartition des élèves entre les classes du RPI qu'il sera possible d'aller plus avant dans la précision de l'organisation.

Sous réserve des aides possibles et sans qu'il soit tenu compte actuellement de la nécessité d'augmentation d'horaire des agents communaux le coût pourrait être de 1 200 € par classe.

La commune devrait percevoir 50 € par enfant et 40€ supplémentaires si elle reste éligible à la DSP Gble pour l'année scolaire 2014 / 2015.

L'association des maires de France demande à ce que cette aide soit pérennisée.

Le conseil municipal décide d'adhérer au projet, porté par la Communauté de Communes, de création d'un projet éducatif de territoire.

### **Affectation des amendes de police**

Le conseil municipal décide que la somme de 565.30 € sera affectée sur l'achat de panneaux

### **Questions diverses :**

- Devis du SIERS : le conseil municipal accepte un devis pour un montant de 4 066.62 € pour des réparations sur un chemin d'accès à l'Été.
- Natura 2000 : un devis d'un montant de 11 391.90 € pour l'entretien des landes est proposé. Le conseil décide de reporter sa décision afin de prendre de plus amples informations auprès de Natura 2000.
- Madame Moreau Marinette accepte la proposition faite par le conseil municipal en date du 25 novembre 2013 suite à sa demande d'acquisition de l'extrémité de la voie communale entre ses parcelles à Chambroy. Les frais liés à l'enquête publique, les actes de géomètre et de notaire seront à sa charge.
- Le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, il sera impossible d'acheter ou d'utiliser des produits phytosanitaires sans un certificat individuel. Des formations sont possibles. Le conseil municipal décide de reporter sa décision.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST